

Le sept mars deux mille treize à dix huit heures , le conseil municipal, légalement convoqué, le vingt huit février deux mille treize s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Michel TROADEC, Maire.

Étaient présents, tous les membres à l'exception de Frédéric PAUL pouvoir à Daniel SALIOU, Yvonne CONQ pouvoir à Jean-Claude TALARMAIN

M Raymond LE DREFF a été nommé secrétaire de séance.

Assistaient à la séance : Monsieur Antoine COROLLEUR Conseiller Général
Monsieur Joseph HERRY, Maire Honoraire
Madame Chantal KHEDIM, Trésorière de Ploudalmèzeau
Monsieur Jacques CAOUISSIN, Ingénieur de la DDTM

13.2.0 COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu de la réunion du 21 février 2013 est adopté à l'unanimité.

13.2.1 REPORT DE L'APPLICATION DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES A LA RENTRE DE SEPTEMBRE 2014

Discussion

Michel TROADEC, Maire, rappelle que, par décret, les rythmes scolaires des écoles maternelles et primaires doivent être adaptés pour tenir compte des nouvelles règles.

L'application est prévue pour la rentrée de septembre 2013. Il convient, pour une application à la rentrée de septembre 2014, de demander une dérogation auprès de l'éducation nationale. La municipalité, qui n'était pas opposée à la mise en oeuvre en septembre 2013 de cette réforme, a sollicité l'avis des enseignants, principaux moteurs de la relation avec les élèves.

Suite à plusieurs rencontres avec les enseignants de l'école du Petit Bois, avec la directrice de l'école Sainte Anne et à la réunion du Conseil d'école du Petit Bois, la commission scolaire propose de reporter la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014.

En effet, les enseignants du Petit Bois sont, après un sondage auprès des parents d'élèves dont ressort majoritairement le souhait de l'ouverture de l'école le mercredi matin pour une application en 2014, demandeurs de ce report compte tenu du grand nombre d'incertitudes pesant sur cette nouvelle organisation. Pour l'école Sainte Anne Madame la directrice est aussi de cet avis.

Nous allons saisir ce délai pour la mise en place et l'adoption du projet éducatif territorial prévu par le décret.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

DEMANDE la dérogation pour l'application des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014

13.2.2 AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE – MODIFICATION N°2 DE PLU – MARC ET CONSORTS

Discussion

Le Maire, Michel TROADEC, présente le recours déposé par l'entreprise MARC et consorts afin d'obtenir l'annulation de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme.

Il sollicite du conseil municipal l'autorisation d'ester en justice dans cette affaire et de retenir, sur proposition de notre assureur, le cabinet d'avocat qui représentera la commune.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

AUTORISE le Maire à ester en justice dans ce dossier
AUTORISE le Maire à retenir, sur proposition de notre assureur, le cabinet d'avocat qui représentera la commune.

13.2.3 COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2012

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente le compte administratif 2012 de la commune présenté à la commission AXE I des Projets adaptés à nos Capacités du 4 mars 2013

Sections	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice	Résultats de clôture	Reports
Investissement	-607 073,66		66 714,57	-540 359,09	217 000,00
Exploitation	295 618,35	149 073,66	359 556,71	506 101,40	
TOTAUX	-311 455,31	149 073,66	426 271,28	-34 257,69	217 000,00

Après que le Maire ait quitté la salle, Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, met aux voix le compte administratif 2012 du Maire.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

ADOpte le compte administratif 2012 de la Commune

13.2.4 COMPTE ADMINISTRATIF EAU 2012

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente le compte administratif 2012 de l'Eau présenté à la commission AXE I des Projets adaptés à nos Capacités du 4 mars 2013

Sections	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice	Résultats de clôture	Reports
Investissement	53 362,00		2 787,11	56 149,11	73 000,00
Exploitation	52 353,75	11 638,00	59 524,70	100 240,45	
TOTAUX	105 715,75	11 638,00	62 311,81	156 389,56	73 000,00

Après que le Maire ait quitté la salle, Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, met aux voix le compte administratif 2012 du Maire.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

ADOpte le compte administratif 2012 de l'Eau

13.2.5 COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2012

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente le compte administratif 2012 de l'Assainissement présenté à la commission AXE I des Projets adaptés à nos Capacités du 4 mars 2013

Sections	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice	Résultats de clôture	Reports
Investissement	399 874,21		16 702,27	416 576,48	498 000,00
Exploitation	85 612,27	14 125,79	48 632,45	120 118,93	
TOTAUX	485 486,48	14 125,79	65 334,72	536 695,41	498 000,00

Après que le Maire ait quitté la salle, Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, met aux voix le compte administratif 2012 du Maire.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

ADOpte le compte administratif 2012 de l'Assainissement

13.2.6 COMPTE ADMINISTRATIF KER EOL II 2012

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente le compte administratif 2012 de Ker Eol II présenté à la commission AXE I des Projets adaptés à nos Capacités du 4 mars 2013

Sections	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice	Résultats de clôture	Reports
Investissement	-278 461,32			-278 461,32	
Exploitation	0,19	0,00	210 254,34	210 254,53	
TOTAUX	-278 461,13	0,00	210 254,34	-68 206,79	

Après que le Maire ait quitté la salle, Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, met aux voix le compte administratif 2012 du Maire.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

ADOpte le compte administratif 2012 du lotissement de Ker Eol II

13.2.7 COMPTE DE GESTION COMMUNE 2012

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2012.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte le compte de gestion 2012 du budget de la Commune

13.2.8 COMPTE DE GESTION EAU 2012

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2012.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte le compte de gestion 2012 du budget de l'Eau

13.2.9 COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2012

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2012.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte le compte de gestion 2012 du budget de l'Assainissement

13.2.10 COMPTE DE GESTION KER EOL II 2012

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2012.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte le compte de gestion 2012 du budget du lotissement de Ker Eol II

13.2.11 TAUX D'IMPOSITION LOCALE 2013

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente la proposition soumise à la commission AXE I Des Projets adaptés à nos Capacités du 4 mars 2013.

La proposition est le maintien des taux à savoir :

	2012	2013
Taxe d'habitation	13,64%	13,64%
Taxe foncier bâti	19,55%	19,55%
Taxe foncier non bâti	40,13%	40,13%

Pour un produit attendu de 591 105 €.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

MAINTIEN les taux de 2013 au niveau de ceux de 2012

13.2.12 AFFECTATION RESULTATS 2012 COMMUNE

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente la proposition soumise à la commission AXE I Des Projets adaptés à nos Capacités du 4 mars dernier.

L'affectation du résultat 2012 du budget Commune se fera de la manière suivante :

Résultat d'exploitation 2012	506 101,40
Investissement	323 359,09
Exploitation	182 742,31

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOPTÉ cette affectation de crédits du budget 2012 de la Commune

13.2.13 BUDGET PRIMITIF 2013 COMMUNE

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente la proposition soumise à la commission AXE I Des Projets adaptés à nos Capacités du 4 mars dernier qui s'équilibre en exploitation et en investissement comme suit :

EXPLOITATION	1 731 272,00
INVESTISSEMENT	1 120 359,00

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	0	2

ADOPTÉ le budget primitif 2013 de la Commune

13.2.14 AFFECTATION RESULTATS 2012 EAU

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente la proposition soumise à la commission AXE I Des Projets adaptés à nos Capacités du 4 mars dernier.

L'affectation du résultat 2012 du budget Eau se fera de la manière suivante :

Résultat d'exploitation 2012	100 240,45
Investissement	16 850,89
Exploitation	83 389,56

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOPTÉ cette affectation de crédits du budget 2012 de l'Eau

13.2.15 BUDGET PRIMITIF 2013 EAU

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente la proposition soumise à la commission AXE I Des Projets adaptés à nos Capacités du 4 mars dernier qui s'équilibre en exploitation et en investissement comme suit :

EXPLOITATION	258 489,00
INVESTISSEMENT	204 389,00

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte le budget primitif 2013 de l'Eau

13.2.16 AFFECTATION RESULTATS 2012 ASSAINISSEMENT

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente la proposition soumise à la commission AXE I Des Projets adaptés à nos Capacités du 4 mars dernier.

L'affectation du résultat 2012 du budget Assainissement se fera de la manière suivante :

Résultat d'exploitation 2012	120 118,93
Investissement	81 423,52
Exploitation	38 695,41

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte cette affectation de crédits du budget 2012 de l'Assainissement

13.2.17 BUDGET PRIMITIF 2013 ASSAINISSEMENT

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente la proposition soumise à la commission AXE I Des Projets adaptés à nos Capacités du 4 mars dernier qui s'équilibre en exploitation et en investissement comme suit :

EXPLOITATION	141 695,00
INVESTISSEMENT	559 194,00

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte le budget primitif 2013 de l'Assainissement

13.2.18 AFFECTATION RESULTATS 2012 KER EOL II

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente la proposition soumise à la commission AXE I Des Projets adaptés à nos Capacités du 4 mars dernier.

L'affectation du résultat 2012 du budget Ker Eol II se fera de la manière suivante :

Résultat d'exploitation 2012	210 254,53
Investissement	0,00
Exploitation	210 254,53

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte cette affectation de crédits du budget 2012 du lotissement de Ker Eol II

13.2.19 BUDGET PRIMITIF 2013 KER EOL II

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente la proposition soumise à la commission AXE I Des Projets adaptés à nos Capacités du 4 mars dernier qui s'équilibre en exploitation et en investissement comme suit :

EXPLOITATION	659 396,00
INVESTISSEMENT	530 396,00

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOPTÉ le budget primitif 2013 du lotissement de Ker Eol II

13.2.20 QUESTIONS DIVERSES

- Présentation d'un document de l'entreprise Marc dans le cadre de l'élaboration de leur dossier de demande d'autorisation d'exploiter une carrière de sables à Kerboullou

TROADEC	LE DREFF	TALARMAIN R.	LE BLOAS	YVINEC
SALIOU Daniel	BERGOT	LANDURE	PAUL pouvoir Daniel SALIOU	CONQ Daniel
SALIOU Christine	TALARMAIN J. C.	PREMEL I	MELAC	FLOCH
LAOT	CONQ-LAOT pouvoir à Jean Claude TALARMAIN	GUILLOU	COROLLEUR	